

Discours

Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la présentation de quinze mesures pour les arts plastiques.



Paris, Mardi 11 octobre 2011

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

J'ai présenté mon budget pour l'année 2012 il y a quelques jours dans ces salons. Comme vous le savez, j'ai obtenu du Premier Ministre qu'il soit sanctuarisé, à l'heure où nos voisins réduisent lourdement leurs dépenses culturelles. Pour les arts plastiques, il s'élève ainsi à 69M€.

Les crédits centraux d'intervention progressent de 7,4% pour s'élever à 18,1M€, afin de soutenir notamment la réouverture du Palais de Tokyo, la Triennale, Monumenta et le plan Photo.

Avec 17,5M€, les crédits déconcentrés progressent également de 3,4 % en direction des FRAC et des centres d'art, encadrés par une nouvelle circulaire.

L'Etat reconduit également les crédits destinés à financer sa politique de soutien aux artistes et aux professionnels de l'art contemporain.

Avec 17,7M€, les crédits dévolus aux investissements correspondent également aux besoins prévus au triennal 2011-2013. Là encore, ils portent sur le Palais de Tokyo, mais aussi sur la manufacture des Gobelins, et la poursuite des travaux concernant les FRAC. Certains chantiers sont déjà en cours (celui du FRAC Nord-Pas-de-Calais à Dunkerque, du FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille), tandis que d'autres débutent. Le projet de la Cité internationale du graphisme de Chaumont sera également lancé.

Cet effort en faveur de la création de nouveaux établissements en région se chiffre à plus de 27M€ sur 5 ans, sans inclure les montants affectés par les collectivités territoriales.

Enfin, les grands opérateurs bénéficient d'une reconduction de leurs crédits.

Voilà pour les chiffres. Mais un budget n'est pas tout. J'ai eu l'occasion de le dire en juillet alors que certaines promesses assez anachroniques d'augmentation massive étaient faites dans un contexte pré-électoral. Il faut aussi un programme, des propositions pour justifier les moyens employés, une sensibilité particulière aux mouvements du monde. C'est pourquoi j'ai voulu vous réunir en janvier dernier pour faire un état des lieux du secteur des arts plastiques, et appréhender ses évolutions.

Il est clair que dans le secteur des arts plastiques comme ailleurs, la mondialisation et le numérique bouleversent les façons de faire : les modes de production et de circulation des œuvres, le rapport au public et aux lieux, la hiérarchie entre Paris et les régions, comme entre la France et les autres pays, le fonctionnement du marché de l'art, la dématérialisation des échanges, la montée en puissance des réseaux sociaux...

Ces bouleversement créent des déséquilibres du secteur, qui peuvent le fragiliser, mais aussi de nouvelles opportunités que je veux saisir avec vous.

Vous avez été près de 450 à répondre à cette invitation, et je vous en remercie. Quatre groupes de travail ont été constitués, portant sur les parcours professionnels, la création, l'international et la diffusion. Georges-François Hirsch, ici présent, m'a remis une synthèse de vos entretiens avant l'été que j'ai lue avec attention. Les quinze mesures que je vous présente aujourd'hui en sont le fruit.

Contact presse

Département de l'information et de
la communication

01 40 15 74 71
service-presse@culture.gouv.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

www.culture.gouv.fr

S'il ne fallait retenir qu'une idée pour les résumer toutes, je dirai la chose suivante : les bouleversements en cours dans le monde de la culture rendent plus manifestes que jamais l'interdépendance et l'interconnexion entre tous les acteurs de l'art. La vitalité et la visibilité des artistes est plus que jamais inséparable de la force et de la densité des « mondes de l'art » auxquels ils appartiennent - pour reprendre l'expression du sociologue Howard Becker - ces communautés d'activité à l'intérieur desquelles et entre lesquelles il existe des interactions constantes, qui font l'objet de négociations permanentes : les écoles, les lieux d'exposition publics et privés, les galeries, les collections publiques et privées, nationales et internationales, les organismes professionnels, les revues d'art, les réseaux sociaux, les résidences en France et à l'étranger... Tout cela forme un écosystème, sur lequel il ne peut suffire d'agir de manière parcellaire et isolée. Une politique d'ensemble, c'est ce que je vous propose.

Trente ans après le début de la politique de décentralisation du ministère de la Culture et de la Communication dans le domaine des arts plastiques, ces quinze mesures visent ainsi à renforcer le dynamisme des arts plastiques en France et le rayonnement de la scène française à l'étranger, en relançant une politique d'irrigation d'ensemble : une politique d'encouragement et de facilitation de l'initiative publique et privée, à l'échelle tant de nos territoires que des espaces dématérialisés de notre époque.

Elles se déploient dans quatre directions :

- 1. Le soutien à l'effort de professionnalisation du secteur des arts plastiques, indispensable à sa croissance et à sa résistance ;
- 2. Le développement des partenariats public/privé dans le domaine du marché de l'art, sur le modèle de ce dont les autres industries créatives, plus tôt exposées à ces évolutions, bénéficient ;
- 3. Le renforcement du réseau des arts plastiques en région ;
- 4. L'investissement de l'espace numérique et le développement des échanges internationaux, afin de diffuser l'art et la pensée de l'art de la scène française dans le monde.

J'ai été frappé d'entendre, en janvier dernier, la représentante d'une organisation professionnelle souligner de manière spectaculaire la disparité qui existait entre les chiffres parfois impressionnants du marché de l'art et la réalité, souvent plus précaire, des artistes, et des professionnels des arts plastiques au sens large.

Mon premier souci, à cet égard, est d'accompagner l'effort de professionnalisation du secteur. C'est le socle de toute politique dans ce domaine.

Dans ce cadre, j'ai souhaité la mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une convention collective propre au secteur des arts plastiques. Il procédera à un recensement et à une nomenclature de tous les métiers pratiqués dans le secteur en lien avec le CIPAC - la fédération des professionnels de l'art contemporain - et les différentes organisations professionnelles représentatives. Il devra faire des propositions en ce qui concerne l'évolution des carrières, les parcours professionnels et les possibilités de mobilité.

J'ai souhaité également le développement d'une approche globale des questions liées à la rémunération des artistes.

Dans cette perspective, les conditions d'application effective d'une rémunération pour présentation des œuvres au public d'artistes vivants seront précisées à l'occasion d'une actualisation du rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles déjà produit sur ce thème.

La rémunération des études pour les projets artistiques devra être généralisée. Le principe de la rémunération des artistes sera introduit dans les textes de conventions, notamment pour que soient identifiés ces rémunérations dans les comptes des institutions concernées.

J'ai également souhaité la mise en place d'un fonds pour la formation professionnelle continue des artistes auteurs.

Les travaux menés sur la base du rapport de l'inspection générale de affaires culturelles rédigé par Messieurs Serge Kancel et Gilles Butaud ont permis d'avancer vers la définition d'un dispositif spécifique, attendu depuis de

nombreuses années par les artistes auteurs, en lien avec le ministère chargé du Travail et de la Formation professionnelle. Une disposition législative devrait permettre la mise en place courant 2012 de ce dispositif, qui concernera l'ensemble des artistes auteurs relevant de la Maison de artistes et de l'AGESSA, soit environ 230 000 affiliés et assujettis.

Je souhaite également qu'on facilite l'insertion professionnelle des étudiants et des jeunes artistes.

L'enseignement des langues sera développé dans les cursus de formation des écoles d'art. Dans le cadre de leur suivi d'activité, les écoles d'art devront mettre en place un suivi à trois ans et à cinq ans de l'insertion professionnelle des diplômés. Des expositions présentant les travaux d'étudiants diplômés seront systématiquement organisées en liaison avec le milieu professionnel.

Je vais également relancer un programme de construction d'ateliers pour les artistes, en insistant sur des lieux de production et des plateaux techniques plutôt que des résidences à proprement parler. La Tour Médicis, à Clichy-Montfermeil, que mon ministère va prochainement racheter, en est une première illustration. Je vais aussi demander qu'un volet de construction d'ateliers soit inclus dans les projets de rénovation urbaine.

Toujours dans ce cadre, j'ai acté une augmentation du fonds pour les associations professionnelles des arts plastiques comme l'AICA, D.C.A, Plateforme ou le C.E.A, de 30% dès cette année.

Enfin, je vais renforcer le rôle du Centre National des Arts Plastiques (CNAP). Je le disais en janvier dernier, une des clés du changement d'état d'esprit que j'appelle de mes vœux pour accompagner les évolutions du secteur réside dans l'articulation entre la Direction générale de la création artistique et le CNAP, qui en est historiquement issu.

Le CNAP a connu par le passé plusieurs réformes. L'écriture de son nouveau contrat de performance, avec Richard Lagrange, que j'ai reconduit dans ses fonctions, est l'occasion d'en faire l'opérateur privilégié des relations du ministère avec les professionnels privés et publics.

Pour commencer, la représentation des professionnels sera renforcée au sein des commissions d'attribution d'aides, ainsi que dans les commissions d'acquisitions et de la commande publique.

Le CNAP renforcera également son rôle de centre de ressources en mettant en place une plateforme d'informations exhaustive sur l'ensemble des questions qui se posent aux professionnels, ainsi que sur les résidences et les projets d'artistes financés grâce aux différents dispositifs d'aides publiques.

Le CNAP favorisera enfin la mutualisation des ressources et politiques éditoriales menées par l'ensemble des structures d'art contemporain.

Mais le CNAP jouera aussi un rôle nouveau dans les relations avec les galeries et les établissements en région, comme je vais avoir l'occasion de le montrer maintenant.

Le deuxième volet de mon action dans les arts plastiques porte sur le marché de l'art.

La dynamique des arts plastiques repose en grande partie sur son marché. Je ne suis pas le premier à le faire observer ; mais je suis peut-être le premier à considérer que les ressorts de cette dynamique ne sont pas seulement d'ordre réglementaire ou législatif.

Dire cela, ce n'est pas une question d'opportunité. Evidemment, la question de la fiscalité est aujourd'hui rendue complexe par la situation internationale, ce qui ne m'a pas empêché de repousser un recul fiscal, l'amendement Le Fur, avec votre aide.

Dire cela, c'est en fait affirmer que créer de l'offre et la diffuser est tout aussi fondamental.

Dans ce contexte, je considère que le CNAP peut s'inspirer de la réussite du CNC, qui a permis de maintenir et de développer une offre de qualité en matière de cinéma français faisant envie au monde entier, grâce à la mise en place d'outils financiers innovants, associant résolument les investisseurs privés à l'action publique.

La création d'un fonds de coproduction pour les galeries doté de 100.000 euros cette année et de 500.000 euros en 2012 concrétise cette ambition. C'est la première fois qu'un fonds d'avances remboursable est créé dans le milieu des arts plastiques. Il permettra d'accompagner les galeries qui souhaitent donner une nouvelle dimension à la production d'un artiste, et donc d'accroître leur force de frappe quand elles sont sollicitées pour produire des œuvres importantes sur des foires ou ailleurs.

Ce fonds s'accompagne de la mise en valeur du fonds de garantie pour les galeries logé à l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC). Il permettra d'obtenir des garanties bancaires allant jusqu'à 70% pour développer d'autres types de projets, comme des projets immobiliers.

Dans le même état d'esprit, j'ai souhaité que la nouvelle circulaire sur la commande publique, qui a fait l'objet de discussions avec le Comité professionnel des galeries d'art, fasse mention de la prise en compte des galeries, et cela à plusieurs niveaux : dans la mise en œuvre de la commande, dans sa contractualisation, dans son suivi et dans sa réception.

Le troisième volet de mon action porte sur le réseau décentralisé des arts plastiques.

Entamée il y a trente ans, la décentralisation a d'abord consisté à irriguer le territoire à l'échelle régionale. Franchir une nouvelle étape aujourd'hui dans ce domaine, c'est renforcer la présence internationale de nos régions, notamment à l'échelle européenne.

Pour y parvenir, là encore, j'ai demandé au CNAP de s'ouvrir d'une manière plus importante au réseau des établissements décentralisés. Ainsi, une part significative des acquisitions du Fonds national d'art contemporain, pouvant aller jusqu'à 1/3 de son budget total, sera désormais consacrée à acheter des œuvres sur propositions d'établissements en région. Une commission évaluera en amont les demandes des FRAC ou des musées d'art contemporain qui pourront solliciter le concours du FNAC pour des achats importants, notamment d'artistes de la scène française. Ceux-ci feront l'objet d'une acquisition par le FNAC assorti d'un dépôt de longue durée.

Je prévois aussi de poursuivre le cycle d'entretiens arts plastiques en région. La question des relations entre collectivités territoriales et arts plastiques n'a pas été abordée jusqu'à présent, alors qu'elle est une question clé. Ce nouveau cycle doit prolonger la réflexion du ministère en ce sens.

Je souhaite également mieux encadrer notre politique de résidence, en mettant en place un système de régie et d'accompagnement des artistes. Les résidences pourront faire l'objet de parrainages en liaison avec les collectionneurs. Ces parrainages donneront lieu à l'organisation de rencontres avec les professionnels, critiques d'art ou responsables d'institutions.

En 1982, Claude Mollard disait qu'il « jetait les graines de la décentralisation ». Aujourd'hui, les graines ont poussé, et sont souvent devenues de beaux arbres dont l'entretien et l'accompagnement demande de nouveaux types de soin. Des rapprochements spontanés entre FRAC, musées, écoles, centres d'art se sont opérés. Un rapport de l'Inspection générale fera le bilan des bienfaits et des questions posées par ce type de rapprochement.

Enfin, je voudrais terminer en parlant de notre politique de diffusion des arts plastiques à l'étranger.

Alain Quemin rappelait encore il y a quelques jours dans le Journal des arts que les artistes français sont sous-représentés à l'étranger, en pointant du doigt un «

déni institutionnel » à ce sujet. Je partage et ne partage pas ce point de vue, comme le sait bien Roxana Azimi, avec laquelle j'ai pu avoir un échange contradictoire éclairant.

Je le rappelais en janvier, les carrières internationales d'une nouvelle génération d'artistes – je pense à Pierre Huyghe, lauréat du prestigieux prix du Smithsonian, Tatiana Trouvé, Philippe Parreno, Dominique Gonzalez-Foster, Laurent Grasso, Loris Gréaud ou Cyprien Gaillard - sont riches de promesses. Mais il est sans doute vrai que trop peu d'artistes français figurent encore dans le célèbre et redouté « Kunstkompass ».

À cet égard, le rapport Jobbé-Duval a fait des propositions dont certaines sont devenues réalité, à commencer par la première, mieux montrer les artistes français en France, avec la création du Palais de Tokyo.

Mais je crois aussi qu'une exposition, qui semble être un point d'arrivée, n'est qu'un point de départ. Là encore, c'est le « monde de l'art » tout entier qu'il faut envisager. Un commissaire français invité à l'étranger, un critique d'art français traduit en anglais, des collectionneurs français invités à exposer à l'étranger - comme ceux de l'ADIAF - et réciproquement, des commissaires, des critiques et des collectionneurs étrangers invités en France, ce sont autant d'opportunités de faire connaître la scène française.

Dans ce cadre, investir l'espace numérique pour mieux valoriser nos productions est fondamental. C'est pourquoi je souhaite lancer un « plan traduction » avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Un fonds doté d'environ 1M€ permettra la traduction systématique en anglais, ainsi que la mise en ligne sur internet, d'un pool de revues de sciences humaines, dont des revues d'histoire de l'art.

En collaboration avec l'Institut Français, une sélection des meilleurs articles de la critique d'art française fera également l'objet de traductions régulières en anglais en vue d'une diffusion internationale.

Enfin, il est prévu une traduction systématique des publications et des sites internet, notamment celui du CNAP ou des sites internet des lieux de ressources et d'informations professionnelles.

J'ai demandé à mes services qu'ils créent aussi un groupe de travail sur le numérique dans les arts plastiques, chargé de faire des propositions pouvant développer l'accès du plus grand nombre aux arts plastiques : développement de sites web pour les artistes et les lieux d'exposition, catalogues dématérialisés, référencement de collections, maniement des outils numériques dans les écoles d'art...

Enfin, j'ai souhaité le renforcement de l'action internationale dans le cadre de la convention qui lie le ministère de la Culture et de la Communication et l'Institut Français. Les procédures déjà mises en place en collaboration avec l'Institut français seront intensifiées, avec notamment la création d'un chargé de mission spécialisé dans les arts plastiques à Londres sur le modèle de celui existant à Berlin et New-York, en liaison avec le ministère des Affaires étrangères et européennes.

L'accueil en France de professeurs et de commissaires d'exposition étrangers sera également amélioré. L'accueil d'artistes étrangers sera aussi facilité grâce aux 700.000€ d'aides nouvelles dégagées grâce à la bonne gestion de notre Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, présidée par Eric de Rothschild, qui iront aux artistes français et étrangers qui souhaitent mener des projets sur notre territoire, dans l'esprit d'un D.A.A.D à la française.

Enfin, un meilleur accompagnement des professionnels et des artistes français en séjour à l'étranger sera envisagé. Xavier Darcos, le président de l'Institut Français, qui va nous rejoindre dans un instant, va nous faire la démonstration, à ce propos, d'une nouvelle application web conçue par le ministère des Affaires Étrangères, extraordinairement utiles aux artistes qui se déplacent dans le monde.

Aujourd'hui, de nombreux signaux positifs nous indiquent que nous sommes sur la bonne voie : nos artistes font parler d'eux. Les galeries étrangères s'installent à

Paris. Les galeries françaises sont bien représentées dans les foires étrangères. Les centres d'art et les FRAC s'exportent au-delà de nos frontières. Nos écoles s'insèrent dans le processus de Bologne sans difficultés. Les fondations se multiplient sur notre territoire. Les expositions du Grand Palais ou du Centre Pompidou font l'événement plusieurs fois par an.

Nous touchons là les premiers fruits d'une politique de longue haleine qui s'est attachée depuis de nombreuses années à permettre à la France de conserver son rang, et qui vous doit beaucoup.

Mais la France peut encore faire mieux, non pas d'ailleurs tellement en matière d'arts plastiques que de « culture visuelle » au sens large, pour reprendre un mot qu'affectionne les Anglais : une culture qui inclut le design, le graphisme, la photographie ou les arts numériques. Cette « culture visuelle » est un capital essentiel à l'heure du « tout écran ». Porter une ambition permettant de donner à la culture visuelle toute sa place en France, c'est ce qui guide ma politique des arts plastiques, au-delà des mesures que je viens d'énoncer. Nous devons faire mieux savoir que les arts plastiques ont un rôle décisif à jouer dans la mondialisation, tant du point de vue politique et social, qu'économique et stratégique.

À cet égard, je voudrais conclure en évoquant le Grand Paris de l'art et de la culture dont le Président de la République a défini les grandes lignes hier, à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. Créer, dans ce cadre, un « 1% Grand Paris », d'un nouveau genre, mutualisé, intercommunal, étendu au design, au graphisme, à la photographie, aux arts numériques, aux métiers d'art, mais aussi élargi aux pratiques sociales et à la construction d'équipements conçus par des artistes - tel que l'EVENTO de Michelangelo Pistoletto, à Bordeaux, nous en fournit l'exemple – c'est là, me semble-t-il, un moyen de donner un élan considérable à notre politique culturelle en matière d'arts plastiques, et qui récapitule en quelque sorte tous les autres volets des mesures dont je viens de parler : de nouveaux moyens, des commandes publiques associant privé et public, une réflexion sur l'art et le territoire, le tout profitant au rayonnement international de l'art en France, et qui pourra demain concerner d'autres agglomération françaises.

Les sommes qui pourraient être dégagées par ce genre de dispositif sont très importantes. Elles sont à la mesure de ce qu'il faut pour ce secteur de premier plan, comme le sait Muriel Genthon.

Voilà l'ambition pour le monde des arts plastiques et les artistes que je veux partager avec vous, aujourd'hui et demain.

Je vous remercie.